

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 janvier 2020

Etaient présents : Mesdames, Messieurs MOUCHARD Patrice, JOURDAIN Luc, AUGEREAU Hélène, GACHINIARD Eric, CIVRAIS Jean-Claude, ISABELLON Isabelle, BONNET Marc, MAINGRET Benoît, GIRARD Isabelle, TIXIER Floriane, BABIN José.

Absents excusés : Mesdames ROIGNANT Maryline, DENIS Christine, LEBASTARD Marie.

Madame Hélène AUGEREAU a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## Délibérations :

### **1. Avis sur l'arrêt de projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2017-86 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017 qui oblige de disposer, au plus tard dans un délai de 3 ans, d'un Programme Local de l'Habitat couvrant l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

La délibération du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2019 a arrêté le projet du Programme Local de l'Habitat à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Les articles L302-2 et R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoient que les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale compétent disposent d'un délai de deux mois pour émettre un avis.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui définit, pour 6 ans, l'ensemble de la politique de l'habitat de la collectivité qui l'élabore. Le PLH doit donc traduire une politique élaborée et menée localement, par les acteurs et les partenaires de proximité, au plus près des réalités de terrain et des besoins qui s'y expriment. Ce PLH est le résultat d'un travail concerté avec l'ensemble des communes (rencontres individuelles avec la ville centre et les communes d'équilibre, en format ateliers avec les communes de proximité et les communes rurales, avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels et associatifs).

Le PLH est constitué de trois volets qui s'articulent entre eux. Il comprend :

- Un **diagnostic** qui donne une photographie de la situation du logement et de l'hébergement et leur évolution. Ce diagnostic met en évidence les principaux constats sur tous les champs de l'habitat (parc existant, construction neuve, marché immobilier et publics spécifiques notamment), pointe les principaux enjeux à l'échelle de chaque strate communale et questionne le niveau de gouvernance à conduire.

- Un **document d'orientations stratégiques** définies à partir de ce diagnostic qui constitue les choix de développement du territoire et les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Construit sur le scénario du pari de l'attractivité résidentielle pour le plus grand nombre, ce document se décline en 6 grandes orientations :

- \* Faire du PLH un vecteur de l'attractivité résidentielle – marketing territorial,
- \* Donner la priorité à la revalorisation de l'existant,
- \* Renforcer les polarités à travers le levier de l'habitat,

\* Ajuster le volume et le profil de construction neuve, comme une offre de complément dans la réponse aux besoins,

\* Consolider et étendre la politique habitat en faveur des publics aux besoins spécifiques,

\* Renforcer la gouvernance de la politique de l'habitat.

Pour chaque orientation stratégique, les points de vigilance et les conditions de réussite sont précisés.

- Un **programme d'actions territorialisé** composé de 19 actions qui décline ces orientations, identifie les actions à conduire sur le parc existant et en réponse aux publics spécifiques, fixe les objectifs en matière de développement de l'offre nouvelle afin de proposer une offre adaptée à chaque besoin. Chaque action précise les objectifs poursuivis, les outils et moyens identifiés pour les atteindre, les partenariats à mobiliser, le calendrier et le budget prévisionnel de mise en œuvre, et les indicateurs d'évaluation et de réussite.

Sur la territorialisation des objectifs, 4 grands secteurs ont été retenus :

- la ville centre, Saumur,

- 5 communes d'équilibre : Allonnes, Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire, Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay,

- 14 communes de proximité : Bellevigne-les-Châteaux, Brain-su-Allonnes, Distré, Fontevraud-l'Abbaye, Le Puy-Notre-Dame, Montsoreau, Neuillé, Tuffalun, Vaudelnay, Varrains, Varennes-sur-Loire, Vernantes, Verneuil-le-Fourrier, Vivy

- 25 communes rurales : Antoigné, Artannes-sur-Thouet, Blou, Brossay, Cizay-la-Madeleine, Courchamps, Courléon, Denezé-sous-Doué, Epieds, La Breille-les-Pins, Le Coudray-Macouard, La Lande-Chasles, Les Ulmes, Louresse-Rochemenier, Mouliherne, Parnay, Rou-Marson, Saint-Clément des-Levées, Saint-Just-sur-Dive, Saint-Macaire-du-Bois, Saint-Philbert-du-Peuple, Souzay-Champigny, Turquant, Verrie, Villebernier.

Les objectifs territorialisés proposés pour 6 ans ont été fixés à l'appui des potentiels fonciers identifiés dans le cadre des procédures d'élaboration des PLUi / PLU en cours, des taux de vacance et des enjeux de développement de l'offre financièrement accessible au regard de l'article 55 de la loi SRU pour les communes assujetties et en cohérence avec la pression locative sociale.

Ces objectifs fixent une production globale de 2 700 logements sur la durée du programme (450 logements / an), dont 1 800 logements en construction neuve (300 logements / an) et 900 logements en mobilisation du parc existant (150 logements / an)

	Production globale		Construction neuve		Mobilisation existant		Production locative accessible financièrement	
	Fourchette basse	Fourchette haute	Fourchette basse	Fourchette haute	Fourchette basse	Fourchette haute	% / production globale	Volume moyen global
Saumur	900	1 100	600	700	300	400	20 %	200
Communes d'équilibre	780	915	595	675	185	240	28 %	234
Communes de proximité	565	675	360	460	205	215	12 %	74
Communes Rurales	300	350	200	230	100	120	5 %	16
<b>CASVL</b>	<b>2545</b>	<b>3040</b>	<b>1755</b>	<b>2065</b>	<b>790</b>	<b>975</b>	<b>18.7 %</b>	<b>523</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner un avis favorable au projet d'arrêt du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Il est précisé que pour la commune du Puy Notre Dame, l'objectif fixé pour les 6 ans à venir est 10 à 15 constructions neuves et 10 mobilisations de l'existant.**

## 2- Convention d'adhésion au réseau l'imagin'R

Monsieur le Maire indique que l'ancienne Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement a fait le choix de reconnaître d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2002, les deux équipements structurants du Saumurois : la médiathèque de Saumur et la bibliothèque de Montreuil-Bellay. Afin de créer une synergie entre les équipements communautaires et les bibliothèques municipales (gestion directe ou associative) du territoire de la Communauté d'agglomération, elle a travaillé, en concertation avec l'État et le Conseil départemental de Maine-et-Loire, à un projet de développement de la lecture publique en se fixant comme objectif de constituer et d'animer un réseau de bibliothèques.

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement a souhaité mettre en place à partir du 1er janvier 2015 le principe de carte unique, de tarif unique et d'une navette de réservations. Ces trois dispositifs ont eu des conséquences sur le fonctionnement du travail en réseau avec comme principal changement la nécessité d'avoir un réseau entièrement informatisé.

Le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et les Communautés de communes de la Région de Doué-la-Fontaine, du Longuéen et du Gennois ont fusionné pour créer la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Afin de poursuivre la politique culturelle engagée précédemment, la compétence « animation d'un réseau de bibliothèques municipales implantées sur le territoire communautaire » a été conservée.

Un nouveau schéma directeur de la lecture publique a été travaillé par les élus, agents et bénévoles du réseau. Acté par le bureau communautaire du 4 juillet 2018, il vise notamment à améliorer le maillage du territoire en médiathèque communautaire et à apporter un soutien aux bibliothèques municipales du territoire.

A l'appui du schéma directeur de la lecture publique et du conventionnement avec le Département de Maine-et-Loire décidé le 27 juin 2019, il est proposé d'acter une convention qui a pour objet de fixer un accord entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune du Puy Notre Dame, accord relatif à l'adhésion d'une bibliothèque municipale au réseau l'imagin'R, et visant à préciser le niveau d'intervention et les obligations de chaque parties.

Parmi les obligations de la communauté d'agglomération, nous pouvons citer :

- Equiper le territoire en équipement de lecture structurant,
- Assurer la coordination locale des équipements de lecture en zone rurale,
- Informatiser les bibliothèques municipales,
- Améliorer la communication des bibliothèques du réseau,
- Soutenir et développer la médiation culturelle et numérique du réseau,
- Former les bibliothécaires,
- Participer au renouvellement des collections des bibliothèques municipales,
- Mettre en œuvre un système de navette pour favoriser la circulation des documents.

En parallèle, les obligations de la commune sont notamment les suivantes :

- Assurer le fonctionnement des bibliothèques, en donnant les moyens matériels et financiers nécessaires,
- Mise en place d'une régie de recettes,
- Assurer contre le vol et la détérioration les documents prêtés par le Département et la Communauté d'Agglomération, et assurer le local dédié à la bibliothèque et l'équipe de bénévoles,
- Adopter le règlement intérieur du réseau des bibliothèques l'Imagin'R,
- Assurer la communication sur la programmation des actions culturelles aux coordinateurs du réseau et diffuser la publicité des animations.

Il est précisé que la bibliothèque du Puy Notre Dame est déjà équipée d'un ordinateur, bénéficie des navettes entre les différentes structures du réseau, la majorité des critères est déjà remplie. Restera à prévoir une signalétique, et revoir le montant de la subvention attribuée (1 € par habitant pour le budget livres et périodiques, 0.20 € par habitant pour l'action culturelle)

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de la convention relative à l'adhésion au réseau des bibliothèques l'Imagin'R avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.***

### **3 – Personnel communal : contrat d'assurance groupe 2021-2023**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit auprès du Centre de Gestion un contrat d'assurance pour son personnel par le biais d'une consultation effectuée tous les trois ans. Le contrat actuel signé auprès de l'organisme Collecteam/Yvelin/Ethias prendra fin le 31 décembre 2020.

Ainsi, pour permettre le rattachement de la commune dans la prochaine consultation, il est proposé de prendre une délibération de principe avant le 20 février 2020.

La négociation d'un contrat d'assurance groupe représente un intérêt pour la commune pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Les caractéristiques de la consultation seront les suivantes :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels (maladies et accidents de la vie privée, accident du travail, maladies professionnelles, toutes incapacités temporaires de travail et frais inhérents, maternité, paternité, adoption, décès.

- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.

- Garantie des charges patronales (optionnelle).

- Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de rattacher la commune à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1er janvier 2021.***

### **4. Action sociale - renouvellement de l'opération chantier jeunes**

Le Centre Social et Culturel Roland Charrier de Montreuil-Bellay et la commune organisent depuis plusieurs années des chantiers jeunes. L'objectif de ces chantiers, qui se déroulent pendant les petites vacances scolaires, est de permettre à des jeunes de 14 à 18 ans, ayant un projet, de le financer en partie en travaillant sur un chantier organisé et encadré par la commune. Ces chantiers ont notamment permis de rénover le Point information tourisme de la commune, la cantine scolaire, la bibliothèque, le local Saint Vincent, d'entretenir la fontaine de Cix, de finaliser la salle d'archives...

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2020 avec le centre social et culturel Roland Charrier fixant les modalités d'organisation et le niveau de rémunération proposé aux jeunes en 2020.*** Il est précisé que l'action, mise en place depuis plusieurs années maintenant, sera renouvelée pour les vacances d'hiver et de printemps.

## **5. Modification de l'ordre du jour**

Le Maire propose au Conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les deux sujets suivants :

- Reversement de l'amortissement de la balayeuse entre les communes membres du SIVT,
- Rétrocession de terrain à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de modifier l'ordre du jour et d'y intégrer ces sujets.

## **6. Reversement de l'amortissement de la balayeuse entre les communes membres du SIVT**

Le Syndicat Intercommunal du Val du Thouet (anciennement SIVM) a acquis une balayeuse en 2008. Ce matériel a été amorti mais le Syndicat, dans sa délibération 2018-IV-01 du 12 juin 2018, a retiré la mission de « Balayage » de ses statuts.

Un montant d'excédent de 145 275,41€ correspondant au montant des amortissements constatés sur cette balayeuse est disponible au budget du SIVT.

Considérant les compétences du SIVT, et les différentes destinations possibles de cet excédent d'investissement, les membres présents du Syndicat ont décidé de reverser ce montant à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat. La clé de répartition retenue est le nombre d'heures de balayage par commune entre 2008 et 2018. Pour la commune du Puy Notre Dame, cela représente un total de 1402.35 heures, soit une moyenne de 127.49 heures par an, correspondant à 13.23 % du temps total d'utilisation.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le reversement du montant de l'amortissement de la balayeuse à l'ensemble des communes, à savoir la somme de 145 275.41€, et valide la clé de répartition. Il est précisé que cela représentera une recette de 19 219 € pour la commune.***

## **7. Rétrocession de terrain à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**

Monsieur le Maire indique que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire envisage pour 2020 la réalisation du projet de mise en place de l'assainissement collectif générant la mise en place d'un poste de refoulement rue de la Providence. Conformément aux règles communautaires, cela nécessite donc que la commune soit propriétaire du terrain qui accueillera ce poste de refoulement.

Ce terrain, situé sur une partie de la parcelle n°293 pour une surface de 30 m<sup>2</sup>, devra ensuite être rétrocédé à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Il a été convenu avec la Communauté d'Agglomération que cette rétrocession soit à l'euro symbolique.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte la rétrocession du terrain de 30 m<sup>2</sup>, situé sur une partie de la parcelle n°293, qui accueillera le poste de refoulement à la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire à l'euro symbolique.***

## **Questions diverses**

### **1. Lotissement**

Lors du dernier conseil municipal de décembre, Monsieur le Maire avait fait part d'un rendez-vous avec le bailleur social Maine et Loire Habitat, au sujet des terrains Martel pour un projet de construction de 11 logements à condition que la commune verse un fonds de concours de 100 000 €, pour compenser les coûts générés par cette opération. Pour la commune, ces 100 000 € se rajouteraient au coût du terrain. Le coût étant assez élevé, une autre offre a été étudiée en parallèle : il s'agit de terrain appartenant à Monsieur Lepidi, rue de la Providence.

Le coût du terrain serait de 10 € / m<sup>2</sup>, auquel il faudrait rajouter 245 000 € HT pour la démolition de l'existant et la viabilisation.

Un nouveau RV sera organisé avec Maine et Loire Habitat pour étudier avec eux cette nouvelle hypothèse. 17 logements pourraient être implantés : 12 pourraient être gérés par Maine et Loire Habitat, et 5 parcelles pourraient être vendues directement par la commune à des particuliers.

Il est précisé que le coût de la viabilisation rue de la Providence est quasi identique à celui de la rue du Perdriau, mais pour une surface supérieure.

L'arrivée de ces logements supplémentaires représenterait un coût pour la commune, mais il s'agit d'un investissement qui se concrétisera par la suite par une augmentation des recettes fiscales (impôts locaux), de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) liée à la hausse de la population, le maintien de nos effectifs scolaires...

### **2. Matériel du Coudray Macouard**

Suite à la dissolution du club de football du Coudray Macouard, la commune du Coudray Macouard a proposé aux communes du Puy Notre Dame et de Vaudelnay la vente de matériel sportif dont elle n'a plus besoin : 2 paires de but, des filets neufs, une main courante, un abri pour les remplaçants, 500 kg d'engrais pour le stade, le tout pour la somme de 4 000 €.

Suite à une rencontre entre les élus des trois communes concernés et l'association ESPV football, il a été constaté que le matériel était en bon état, l'engrais a été bien stocké, sur palette, donc est utilisable. Une paire de but de foot à 8 a également été rajoutée.

La main courante a été scellée, ce sera donc à nous de la démonter, avec le soutien d'un agent communal et du matériel du Coudray Macouard. Il a été prévu que des membres de l'ESPV viendraient aider à démonter la partie supérieure de la main courante, et nos agents communaux (avec le renfort d'un agent de Vaudelnay) démonteraient la partie basse.

L'offre du Coudray Macouard de 4000 € est donc très intéressante (cela équivaldrait à environ 17 000 – 18 000 € si nous étions partis sur du matériel neuf), aussi les élus émettent un avis favorable.

Considérant que la commune du Puy Notre Dame récupère la main courante, il est proposé de participer à hauteur de 60 % (40 % pour la commune de Vaudelnay), soit un total de 2 400 € pour le Puy Notre Dame et 1 600 € pour Vaudelnay.

### **3. Recherche de terrains – randonnée équestre**

Festivini souhaiterait organiser une randonnée équestre du 03 au 06 septembre 2020, dont le point de départ serait au Puy Notre Dame.

Aussi, ils sont à la recherche d'un terrain pour recevoir environ 120 chevaux, avec eau et électricité (pour l'organisation de leur bivouac). L'hypothèse serait d'accueillir les chevaux dans le parc de la

mairie, et les véhicules pourraient être installés sur le parking du stade, et ils pourraient utiliser l'eau et l'électricité des anciens vestiaires.

Les organisateurs de la manifestation vont être à nouveau contactés pour leur présenter sur place cette hypothèse.

#### **4. Repas des Aînés**

Il sera organisé le samedi 07 mars, les invitations vont être distribuées prochainement, pour une réponse attendue avant le 14 février.

#### **5. Pôle santé**

Les travaux sont bien démarrés, le nouveau vitrage de la baie sera installé le 29 ou 30 janvier prochain. A ce titre, la rue des Hôtels sera fermée à la circulation.

#### **6. Cour de l'école**

Si les conditions climatiques le permettent, les travaux se dérouleront durant les vacances de février (entre le 17 et le 28 février)

#### **7. Réunion des commissions**

Dans le cadre de la préparation budgétaire, les commissions se réuniront aux dates suivantes :

- Voirie : lundi 03 février à 18h00
- Bâtiments : lundi 03 février à 19h00
- Espaces verts : lundi 10 février à 18h30
- Finances : mercredi 04 mars à 18h00

**Prochaine séance du Conseil municipal :**

**Lundi 02 mars 2020 à 19h00**

**La séance du conseil municipal est clôturée à 20h15.**